

DES CENTAINES DE JEUNES ont refusé de redoubler

▶ Chaque année, les décisions des conseils de classe peuvent être réexaminées par un jury impartial

▶ Mardi dernier, les conseils des recours de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont commencé l'analyse des dossiers des jeunes qui refusent d'accepter un redoublement prononcé par leur conseil de classe.

Cette année, la FWB a ainsi reçu 782 recours dits externes. Ils ont jusqu'au 30 août pour confirmer ou invalider le premier choix des écoles.

Cette sentence, très attendue par les élèves concernés, arrive à la suite d'une procédure longue et parfois éprouvante pour les familles. Elle commence dès le lendemain de la première décision du conseil de classe. Si le jeune et ses parents veulent s'y opposer, ils ont tout juste deux jours pour le signaler au directeur de l'école.

COMMENCE ALORS la procédure dite interne. Elle se base sur une conciliation entre les parents, l'élève, la direction et les enseignants. Il s'agit d'une phase de dialogue lors de laquelle chacun tente d'expliquer son choix. Et bien souvent, la décision initiale, le redoublement ou le refus d'orientation, est confirmée.

Reste aux familles, comme dernière solution, la procédure externe, auprès de l'administration de l'enseignement. Cette dernière doit aussi être effectuée très vite, dans les 10 jours qui suivent la fin de la procédure interne.

Là, il faut être convaincant, et exposer ses arguments de façon

claire. La FWB précise, en effet, dans la circulaire concernée, qu'*"intenter un recours externe ne sert pas à obtenir des examens de repêchage, de deuxième session, à faire sanctionner un professeur, la direction, un éducateur, pour une raison x ou y, pas, en cours d'année, à contester les points d'un bulletin ou d'un test, pas, en fin d'année, à obtenir une meilleure moyenne en cas de réussite"*.

L'administration signale aussi que *"la motivation doit être adéquate. Il ne peut s'agir de formules vagues, stéréotypées ou de clauses de style"*.

En d'autres mots : les excuses farfelues ne seront pas acceptées.

À noter que les écoles wallonnes et bruxelloises sont les championnes du monde en matière de redoublement. En dernière année du secondaire, plus de la moitié des jeunes accusent déjà au moins un an de retard.

Selon une étude récente menée à la demande du Parti socialiste, le redoublement coûte près de 400 millions d'euros par an. Une problématique à laquelle la ministre de l'Enseignement Marie-Martine Schyns (cdH), a décidé de s'attaquer via le Pacte pour un Enseignement d'Excellence.

Romain Demoustier

782

Cette année, 782 jeunes ont introduit un recours auprès de l'administration pour contester la décision de leur conseil de classe.